



2022 - 2023

Dossier d'inscription de votre enfant à LudoLangues

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à LudoLangues. Nous en sommes très heureux et nous vous remercions de votre confiance.

Voici votre dossier d'inscription. Merci de bien vouloir dûment le compléter et le renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de l'AEIN à l'adresse suivante **pour le vendredi 30 septembre 2022** dernier délai :

AEIN - Association pour les Échanges Internationaux & Nationaux
Résidence Bretagne - 6, rue de Bretagne
85000 La Roche-sur-Yon

Vous serez par la suite conviés avec votre/vos enfant(s) à une première prise de contact et à une visite des locaux de l'école Jeanne d'Arc, 63 rue Molière, où se dérouleront les ateliers.

Une convocation vous sera adressée une semaine avant le lancement de notre premier atelier.

Cadre à compléter et à signer

Je confirme avoir pris connaissance en page 4 des **Conditions Générales** concernant les ateliers dispensés dans le cadre de LudoLangues et les accepte sans réserve.

Fait à....., le...../...../20.....

Signature



➔ Association pour les Échanges Internationaux et Nationaux

✉ Résidence Bretagne • 6, rue de Bretagne (Rez-de-chaussée)

☎ 02 51 36 13 29

@ Courriel : larocheaein@aein.org • Site internet : www.aein.org

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

① Votre enfant

Un dossier d'inscription par enfant inscrit

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Pratique l'anglais à l'école : Oui Non
- Si oui, nombre d'heures d'anglais par semaine :
- Si oui, depuis combien de temps :
- École fréquentée :
- Classe :
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des ateliers : Oui Non
- **Coordonnées de la personne qui accompagne et reprend votre enfant aux ateliers :**
 - Nom & Prénom :
 - Adresse :
 - Tél. fixe :Tél. portable :
- Droit à l'image : Oui Non (**Voir conditions ci-dessous**)

J'autorise l'AEIN à photographier ou à filmer mon enfant dans le **seul** cadre des activités proposées au cours des ateliers d'anglais ou lors d'animations présentant les activités de l'association, et ce aux **seules** fins de diffusion interne à l'AEIN à titre gratuit.
- Consommation de boissons et d'aliments : Oui Non (**Voir conditions ci-dessous**)

J'autorise mon enfant à participer ponctuellement à tout événement festif intégrant un apport alimentaire (goûter d'anniversaire, Halloween, Noël, carnaval, fête de fin d'année, etc.) offrant un moment de convivialité et de partage associant la diversité de plaisirs gustatifs et la découverte d'habitudes alimentaires propres au monde anglo-saxon.
- Allergies alimentaires : Oui Non (**Si oui, à préciser ci-dessous**)

.....

.....
- Allergies cutanées (maquillage, etc.): Oui Non (**Si oui, à préciser ci-dessous**)

.....

.....

② Parents

Premier parent :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Email :
- Tél. fixe :
- Tél. portable :

Deuxième parent :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse (si différente) :
-
- Email :
- Tél. fixe :
- Tél. portable :

③ Votre inscription

Choix de l'atelier :

Niveaux	Jour	Heure*	Cochez votre choix
CLIPPO 5 / 6 ans	?	?	<input type="checkbox"/>
PICCOLO 7 / 8 ans	?	?	<input type="checkbox"/>
MEZZO 9 / 10 ans	?	?	<input type="checkbox"/>

*** Chaque atelier durera 45 minutes
Les ateliers seront animés par ?**

④ Votre règlement

Le tarif annuel est de **200€ + 15€** d'adhésion à l'association.

Possibilité de paiement en 3 fois :

2 chèques de 70€, 1 chèque de 60€ + 1 chèque d'adhésion de 15€ (soit 4 chèques)

Cadre administratif réservé à l'AEIN (Ne rien inscrire)

	Date	Montant	Banque	N° chèque
1 ^{er} versement				
2 ^{ème} versement				
3 ^{ème} versement				
Adhésion				

⑤ Votre assurance «Responsabilité Civile» ou «Assurance Scolaire»

- Nom de l'assurance : Numéro :



Conditions Générales

1. Les ateliers proposés se présentent sous la forme de séances d'animation hebdomadaires en langue anglaise dispensés par une intervenante expérimentée et confirmée d'une durée de 45 minutes.
Les ateliers sont programmés globalement d'octobre à juin selon un calendrier arrêté par l'AEIN et joint en annexe au présent dossier d'inscription.
 2. Le paiement est exigible dans sa totalité au moment de l'inscription.
Le règlement par chèque peut s'effectuer en une seule ou en trois fois selon les modalités suivantes :
 - Un premier règlement initial comprenant un chèque d'un montant de **70€** + un chèque d'adhésion à l'association d'un montant de **15€** remis à l'encaissement au moment de l'inscription
 - Le règlement du solde par le dépôt de 2 chèques supplémentaires d'un montant de **70€** et de **60€** qui seront remis à l'encaissement respectivement en novembre et décembre de l'année en cours.
 3. Toute inscription est considérée comme définitive à partir de la 3^{ème} séance. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement sauf cas spécifiques avec justificatifs.
 4. Les parents s'engagent à faire suivre régulièrement les activités à leur enfant et à respecter les horaires de début et de fin de chaque atelier.
 5. Dans le cas d'indiscipline caractérisée et de comportement gênant et récurrent d'un enfant portant atteinte et préjudice au bon déroulement des ateliers, l'AEIN, après un premier avertissement oral et écrit notifié aux parents qui serait resté sans effet, se réserve le droit d'exclure l'enfant de façon temporaire ou définitive.
Dans tous les cas de figure, le règlement intégral de la prestation souscrite à l'année restera acquis à l'AEIN.
 6. Ludolangues AEIN se réserve le droit d'annuler un atelier si moins de 5 enfants y sont inscrits moyennant un courrier d'information adressé aux parents au moins une semaine avant la première séance. Toute autre solution de remplacement sera alors étudiée et proposée aux parents.
En cas d'impossibilité à trouver une alternative satisfaisante, le montant des sommes versées sera alors intégralement remboursé.
 7. LudoLangues AEIN est autorisé, sauf décision contraire des parents, à photographier ou à filmer les enfants dans le **seul** cadre des activités proposées au cours des ateliers d'anglais ou lors d'animations présentant les activités de l'association, et ce aux **seules** fins de diffusion interne à l'AEIN à titre gratuit.
Tout refus ou limitation d'une telle diffusion devra être clairement stipulé dans le dossier d'inscription.
 8. L'AEIN est assurée au titre de ses activités en responsabilité civile. Toutefois l'AEIN ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte, du vol, de la détérioration ou du bris d'objets personnels appartenant aux enfants.
Dans le cadre desdites activités, les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour leur enfant.
- 